
Monastère de Maulbronn (Allemagne) No 546bis

1 Identification

État partie

Allemagne

Nom du bien

Monastère de Maulbronn

Lieu

District d'Enz, Land de Bade-Wurtemberg

Inscription

1993

Brève description

Fondée en 1147, l'abbaye cistercienne de Maulbronn est l'ensemble monastique médiéval le plus complet et le mieux préservé au nord des Alpes. Entourés d'un mur d'enceinte, les principaux bâtiments furent construits du XIIe au XVIe siècle. Le monastère, en grande partie construit à la charnière des styles roman et gothique, a eu une influence déterminante sur la diffusion de l'architecture gothique dans le centre et le nord de l'Europe. En outre, le monastère a conservé un remarquable système de gestion hydraulique par canaux et réservoirs.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

13 mars 2019

2 Problèmes posés

Antécédents

Le Monastère de Maulbronn a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères (ii) et (iv) en 1993. Au moment de l'inscription du bien, aucune zone tampon du bien n'avait été définie.

Comme noté dans la brève description ci-avant, le système de gestion hydraulique de Maulbronn est un élément de la valeur universelle exceptionnelle et ses attributs comprennent un réseau complexe de canalisations, canaux d'irrigation et réservoirs. Toutefois, lors de l'inscription, il y avait une certaine incertitude quant à savoir quels éléments du système de la gestion hydraulique situés dans la forêt environnante faisaient réellement partie du système de gestion hydraulique du monastère.

La demande actuelle de modification mineure des délimitations porte sur la modification des délimitations du bien et la création d'une zone tampon.

Modification

L'État partie propose d'ajouter une zone complémentaire de 2,5 ha dans les limites du bien, avec une superficie totale de ce bien de 72,45 ha, et de créer une zone tampon de 1 568,47 ha.

Les changements proposés des délimitations du bien correspondent à l'ajout ou la suppression de parties du système de la gestion hydraulique dans le bien, selon qu'elles soient, ou non, des attributs de la valeur universelle exceptionnelle.

L'État partie a entrepris une étude détaillée du système historique de gestion de l'eau à l'aide de relevés aériens par scanner laser de haute résolution et de recherches approfondies sur le terrain, de 2014 à 2016. Il en a résulté une connaissance plus précise de la fonction historique du système de fossés et de bassins. On a découvert que quatre petits bassins au sud-ouest du Zaisersweiher n'appartenaient pas au système hydraulique du monastère, mais étaient des parties plus modernes, faisant office d'étangs à la rosée ou d'étangs d'eau anti-incendie. Il n'existe pas non plus de liaison fonctionnelle entre le système hydraulique médiéval du monastère et le lac Eckhausee. Toutefois, l'ancien lac Billensbacher See était un important élément fonctionnel de la succession d'étangs dans la vallée de la Salzach, en contrebas du monastère. Ce lac est asséché et partiellement aménagé, mais reste néanmoins un attribut archéologique important du système historique de gestion de l'eau.

Au total, cinq éléments de la gestion hydraulique sont à exclure et un élément doit être ajouté.

L'État partie présente la création d'une zone tampon comprenant la vallée de la Salzach, à l'extrémité de laquelle le monastère fortifié est situé, entouré de crêtes partiellement aménagées mais largement boisées. Les critères utilisés pour définir la zone tampon proposée se rapportent aux exigences de protection (distances minimales par rapport aux fossés et aux bords des étangs), aux exigences fonctionnelles (le bassin hydrographique) et à l'établissement d'une zone visant à protéger le monastère et le système hydraulique d'impacts visuels.

L'ICOMOS note toutefois que les cartes indiquant l'emplacement des modifications proposées comprennent deux zones tampons : l'une située dans la vallée de la Salzach, telle que décrite par l'État partie dans la documentation soumise, et l'autre figurant sur le côté sud-est de la première zone tampon.

Les dispositifs de gestion existant pour le bien continueront de s'appliquer avec les délimitations modifiées, y compris pour l'ancien lac Billensbacher See, qui sera ajouté à ce bien.

Un document conceptuel sur le paysage a été élaboré pour la préservation, l'entretien et l'aménagement de la zone tampon proposée (Landschaftsplanerische Gesamtperspektive Kloster-landschaft Maulbronn 2012).

La protection juridique existante pour le bien du patrimoine mondial sera étendue à la zone tampon modifiée. Le bien actuel est soumis à la loi sur la protection des monuments du Bade-Wurtemberg et le bien modifié le sera également. Conformément aux §8 et §15 de cette loi, toute modification des édifices ou monuments enregistrés nécessite l'accord de l'autorité chargée de la protection des monuments.

Une série de règles et règlements statutaires s'appliqueront à la zone tampon proposée, parmi lesquels la loi sur la protection des monuments du Bade-Wurtemberg, la loi sur la protection de l'eau du Bade-Wurtemberg, la loi sur forêts du Bade-Wurtemberg, la loi sur la protection de la nature du Bade-Wurtemberg et le code d'aménagement des zones urbaines et rurales.

L'ICOMOS note que, tel que présenté sur les cartes montrant l'étendue des modifications des limites proposées et la création de la zone tampon, le bien comprend une série de plusieurs éléments, avec la création de deux zones tampons. L'ICOMOS considère que l'État partie doit fournir un tableau indiquant clairement le nom des éléments constitutifs, leurs coordonnées, l'étendue des zones et la zone tampon, afin d'identifier explicitement chaque élément et chaque zone tampon, comme prescrit par les *Orientations* p. 95, annexe 5.

L'ICOMOS considère que les modifications des délimitations du bien proposées et l'identification d'une zone tampon pour le Monastère de Maulbronn contribueront à la protection de la valeur universelle exceptionnelle et renforceront sa gestion.

3 Recommandations de l'ICOMOS

Recommandation concernant l'inscription

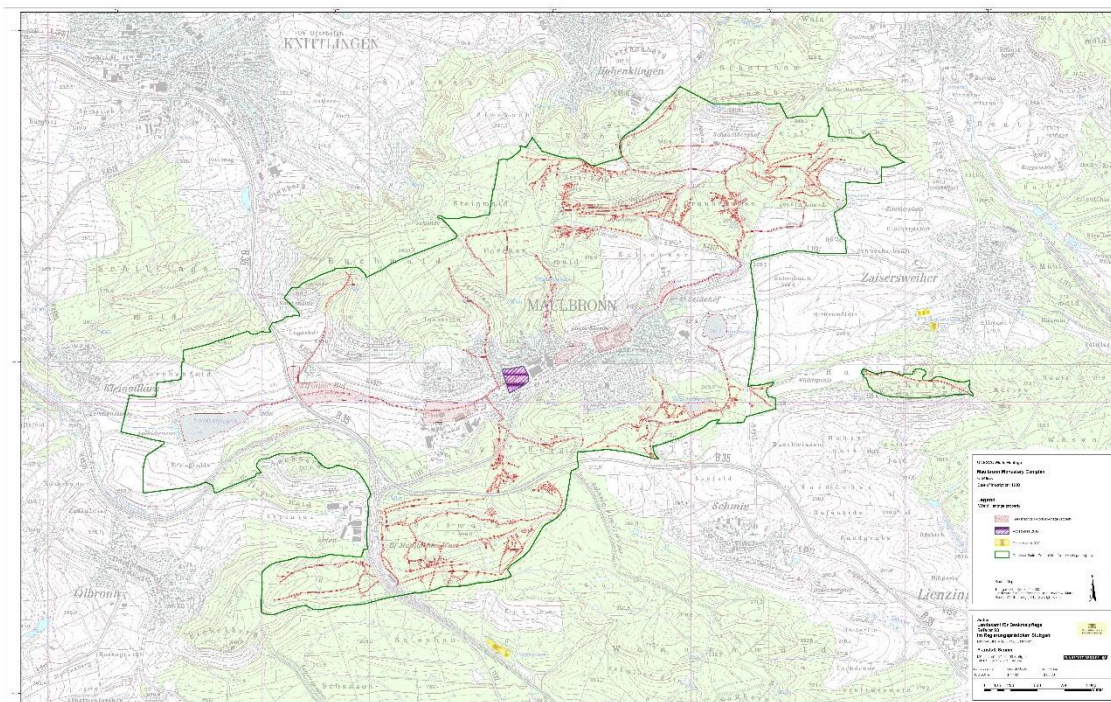
L'ICOMOS recommande que la modification mineure des limites proposée pour le Monastère de Maulbronn, Allemagne, soit **approuvée**.

L'ICOMOS recommande que la proposition de création de zone tampon pour le Monastère de Maulbronn, Allemagne, soit **approuvée**.

Recommandation complémentaire

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération le point suivant :

- a) Fournir un tableau clair détaillant chaque élément constitutif du bien, et les deux zones tampons, comme prescrit par les *Orientations* ;



Plan indiquant les délimitations révisées du bien et la zone tampon proposée